

⚡ ÉVOCAATION

RÉSERVOIR DRACONIQUE

[acide, froid, électricité, feu]

Incantation	1 action simple
Composantes	V, G, M
Portée	contact
Zone/Cible	créature touchée
Durée	10 minutes/niveau ou jusqu'à déchargement ; voir texte
JS	Vigueur pour annuler (inoffensif)
RM	oui (inoffensif)

Ce sort offre une immunité temporaire contre le type d'énergie sélectionné (acide, électricité, feu ou froid). L'abjuration absorbe 6 points de dégâts par niveau de lanceur de sorts de celui qui l'a lancée (jusqu'à un maximum de 60 points de dégâts). À chaque round, par une action rapide, le sujet peut relâcher 1d6 points d'énergie absorbée et les appliquer à une arme de corps à corps, comme s'il utilisait une arme corrosive, de feu, de froid ou de foudre. La première créature frappée par le sujet subit des dégâts d'énergie en plus des autres conséquences de l'attaque. Cette décharge d'énergie ne « libère » pas de place pour absorber une nouvelle quantité d'énergie, le montant maximum absorbable par le sort reste fixe. Le sujet ne peut pas libérer plus d'énergie qu'il n'en a actuellement emmagasiné. Une fois que le sujet a absorbé toute l'énergie autorisée par le sort, il reçoit les dégâts normaux infligés par ce type d'énergie. Une fois toute l'énergie libérée, le sort est déchargé.

Réservoir draconique ne se cumule pas avec protection contre les énergies destructives. Il supprime (mais ne se cumule pas avec) résistance aux énergies destructives. Si un personnage est à la fois protégé par réservoir draconique et résistance aux énergies destructives, le réservoir absorbe les dégâts jusqu'à ce qu'il atteigne sa limite.